

Introduction à l'étude de l'assurance

Gérard Parizeau

Volume 7, numéro 4, 1940

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1102935ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1102935ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Parizeau, G. (1940). Introduction à l'étude de l'assurance. *Assurances*, 7(4), 195–199. <https://doi.org/10.7202/1102935ar>

Introduction à l'étude de l'assurance⁽¹⁾

par

GÉRARD PARIZEAU

Professeur à l'École des Hautes Etudes Commerciales de Montréal

*To divide amongst the many
the losses of the few.*

195

II — Sens de l'opération d'assurance

L'assurance a pour objet de grouper l'épargne de manière à répartir les pertes causées par des événements dont on ignore l'entière répercussion et l'incidence, mais dont on parvient à neutraliser l'effet individuel.

De cette définition, il ressort que l'opération prend un triple aspect: grouper, répartir, neutraliser. C'est là tout le diagnostic de la mutualité, qui est à la base même de l'assurance.

Grouper

L'assurance demande à chacun de contribuer pour sa part aux besoins collectifs. Ce n'est pas de l'assistance, comme dans ces groupements du moyen âge où on recevait suivant ses besoins aux heures d'infortune. Chacun verse dans le fonds commun des sommes proportionnées au risque qu'il présente et à l'indemnité dont il peut éventuellement avoir besoin. Ainsi, entre deux assurés on fait la distinction que justifient leur état de santé en assurance sur la vie, leur dossier en assurance-automobile, la qualité de la construction ou l'affectation des lieux en assurance contre l'incendie. A risque identique prime identique, dira-t-on, et à risque différent, prime diffé-

¹ On trouvera la première de cette série d'études dans le numéro d'octobre 1939 d'*Assurances*, sous le titre « Importance et Répercussions de l'Assurance au Canada ».

rente ! On s'efforcera de traiter chacun équitablement, mais en tenant compte du danger qu'il offre. C'est là où on est venu après des années de recherches et de tâtonnements plus ou moins fructueux.

196

Le fonds commun groupe l'épargne individuelle. L'intermédiaire, c'est l'assureur: société par actions, société mutuelle, réciproque, Inter-Exchange Underwriters ou Lloyd's, London. Il est d'Amérique, d'Asie, d'Europe ou d'Australie; il n'a pas d'âme, mais il a l'honnêteté scrupuleuse des gens bien surveillés et, à certains moments, on le voit faire des actes généreux que commande son intérêt. Il est aussi l'administrateur qui agit en bon père de famille suivant l'expression du Code, vieille de plusieurs siècles. Il fixe le tarif et, pour cela, il s'entoure d'une nuée de fonctionnaires — du gratte-papier ou de la dactylo à 700 dollars par an au « fellow » actuariel, pontife des chiffres, à gros traitement et à vaste formation mathématique. Il voit à la rentrée des fonds et à leur placement. C'est un Crésus, riche de l'argent des autres; mais un Crésus dont l'influence est indirecte: elle suit la voie des conseils d'administration et la manoeuvre des capitaux. Les primes qui rentrent chaque année mettent des centaines de millions à la disposition de l'assureur. Il les perçoit, les fait fructifier sous l'oeil attentif de l'Etat. S'il sort du cadre prévu par le législateur, on lui impose des sanctions sévères; on le tient responsable et, s'il n'est pas servi par les circonstances du moment ou par les influences qui agissent en régime démocratique, on lui fait payer cher sa mauvaise administration ou sa méconnaissance de la loi. Il fait des imprudences ou parfois des folies, poussé par une mégalomanie qu'explique, sans la justifier, l'énormité des sommes qu'on lui confie. Mais il a son utilité, puisqu'il met à l'abri les sommes qu'en Amérique on est habitué à jeter aux quatre vents. A cause des capitaux qu'il centralise, certains lui reprochent de devenir tentaculaire, d'autres

d'être un colosse aux pieds d'argile, d'autres de constituer lentement un état dans l'Etat. De temps à autre, on fait enquête sur ses agissements. Hier, c'était dans l'Ontario; aujourd'hui c'est aux Etats-Unis. Demain ce sera dans Québec. Du dehors, on dénonce parfois un scandale. En fouillant dans les dossiers on constate rarement ce qu'on avait annoncé à grands coups de caisse. Et on laisse les choses dans l'état où elles étaient, tout en ajoutant à la loi quelques articles qui resserrent le contrôle.

197

*

En Amérique, l'assurance centralise petit à petit les économies de la nation. C'est chose facilement explicable parce que les capitaux y trouvent momentanément la sécurité qui leur fait défaut ailleurs et, aussi, parce que l'assurance canalise l'épargne par le truchement de producteurs adroits, tenaces, audacieux. Chaque année, l'assurance-vie groupe au Canada quelque deux cents millions de dollars, l'assurance-incendie, quelque quarante millions, l'assurance-automobile environ dix-sept millions et les diverses autres branches, quelque dix-huit millions.⁽²⁾ A cela, il faudrait ajouter l'assurance maritime, ainsi que l'assurance traitée par les compagnies provinciales et par les entreprises fraternelles, mutuelles et de toute autre espèce qui florissent dans notre pays.

Réunir les fonds destinés aux sinistrés, voilà donc la première étape de l'opération d'assurance. Voyons maintenant la seconde.

Répartir

L'assureur a touché les primes en totalité ou en partie. Il en place une part à court ou à long terme et il garde le reste

⁽²⁾ En 1937, les primes perçues par les sociétés relevant de la juridiction fédérale ont atteint \$211,222,561 pour l'assurance sur la vie, \$42,498,127 pour l'assurance incendie, \$16,945,509, pour l'assurance-automobile, \$18,158,332 pour les autres assurances-accidents.

pour régler les sinistres, c'est-à-dire pour répartir entre les sinistrés les indemnités qui leur reviennent. Il ne donne pas à chacun suivant ses besoins; il ne s'agit pas d'assistance encore une fois. Le contrat indique ce à quoi l'assuré a droit. Lorsque l'événement se produit, l'assureur lui remet l'indemnité, pourvu qu'il ait rempli les conditions du contrat. En assurance sur la vie, l'événement c'est la mort ou l'échéance s'il s'agit d'une police-dotation ou dotale. Pour que le capital assuré soit versé au bénéficiaire, il faut que l'assuré soit emporté de mort accidentelle ou naturelle et que le décès soit prouvé. En assurance autre que sur la vie, l'événement c'est un sinistre variable suivant la nature du contrat: accident, maladie, incendie, vol, explosion, etc.

Dans tous ces cas, l'intermédiaire c'est l'assureur. Là encore il est surveillé, non pas tant au moment de l'indemnisation que de la préparation du contrat. Le législateur provincial intervient et, par le truchement du surintendant des assurances, il fait préciser les conditions générales. Si l'assureur paie mal ou ne paie pas du tout, c'est au tribunal à trancher la question; mais c'est le contrôle provincial qui vérifie la solvabilité de l'assureur. Son capital est-il insuffisant, on le fait augmenter. Ses réserves sont-elles trop faibles, on le force à les développer ou on l'empêche de verser des dividendes aux actionnaires.

Mais il ne faudrait pas oublier que l'opération d'assurance est aussi une affaire. Si l'assureur est compagnie par actions, elle rapportera à l'actionnaire l'excédent des fonds après déduction des sinistres, des frais et des réserves; ce qui n'est pas un mince rapport. En temps de grande prospérité, par exemple, telle action ordinaire a coté \$4150. en monnaie à peine touchée par l'inflation et le dividende a atteint 25 p. c.

S'il s'agit d'une société mutuelle, l'avantage revient aux assurés et au personnel. Chez Lloyd's, ce sont les souscrip-

teurs ou *Underwriting members* qui touchent le prix de leurs services, parce que ce sont eux qui sont l'assureur.

Répartir, deuxième étape de l'opération d'assurance, c'est donc remettre aux sinistrés des sommes perçus de l'ensemble des assurés.⁽³⁾

Neutraliser

est le troisième aspect. L'opération se termine là; mais c'est cette dernière étape qui est la plus intéressante de toutes, puisque c'est à ce moment que l'effet individuel se neutralise. Sans assurance, le propriétaire de la chose détruite perd son avoir. Si c'est tout ce qu'il possède, il est ruiné. S'il est jeune, il peut recommencer; mais même s'il en est capable, il fait une perte sèche dont il ne se relèvera pas immédiatement. Si c'est un commerçant ou un industriel il ne pourra peut-être jamais retrouver le crédit pour se refaire.

199

L'assurance a cet heureux effet d'empêcher que l'individu isolé ne subisse trop vivement les coups du sort, qu'ils prennent la forme d'un incendie, d'un vol, d'une accident d'automobile ou du plus rude de tous, la mort. Tant que l'assurance n'existe pas, on sent l'effort de chacun pour essayer de se protéger. Au moyen âge, ce sont tous ces fonds qui sont créés pour venir en aide au sinistré; au *sufferer* comme on dira plus tard en Angleterre. En assurance maritime, le prêt à la grosse sera un autre moyen que l'on trouvera de protéger l'armateur isolé contre la piraterie et tous les dangers qui menacent la navigation d'alors. Graduellement, on en arrive à la conception actuelle: l'assurance qui groupe les capitaux et qui répartit les pertes entre le plus grand nombre. Cela c'est tout le fonctionnement et toute la fin d'un commerce qui, à cause des services qu'il rend et des capitaux qu'il réunit, a pris dans la vie économique une place de premier plan.

⁽³⁾ C'est le sens de la définition lapidaire citée au début de ce travail et inspirée d'un auteur anglais.